

Sujet **RE: Modification PLU**
De Tailliez Marie-Adeline <ma.tailliez@viry-chatillon.fr>
À Olivier Carette <o-carette@savigny.org>
Date 27/11/2023 14:50

Bonjour,

Nous ne rendrons pas d'avis en Conseil Municipal sur votre modification de PLU. Nous serons donc en réputé favorable.

Bien cordialement,

Marie-Adeline Tailliez

Directrice de la Prospective Foncière, de l'Urbanisme
et du Commerce
Ville de Viry-Chatillon
Tél : 01.69.12.62.56

De : Olivier Carette <o-carette@savigny.org>
Envoyé : mercredi 27 septembre 2023 17:33
À : Tailliez Marie-Adeline <ma.tailliez@viry-chatillon.fr>
Objet : Re: Modification PLU

ATTENTION: ce courriel provient d'une personne externe à notre organisation. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur et que le contenu vous semble suspect.

Bonjour,
Le lien ci-après doit fonctionner
<https://cloud.savigny.org/index.php/s/W2e635giDZqjGizcdlt>



Olivier CARETTE
Responsable du Service Urbanisme
Mairie de Savigny sur Orge
48 avenue Charles de Gaulle
91600 SAVIGNY SUR ORGE
o-carette@savigny.org
Tél : 01 69 54 41 25
port : 06 88 37 16 39

Le 27/09/2023 17:11, Tailliez Marie-Adeline a écrit :

Bonjour,
je ne parviens pas à accéder au dossier, le lien même vers une zone à accès protégé par identifiant et mot de passe.
Pouvez-vous me renvoyer un lien ou des identifiants pour télécharger les pièces ? ou un transfert de fichiers ?
Bien cordialement,

Marie-Adeline Tailliez

Directrice de la Prospective Foncière, de l'Urbanisme
et du Commerce

Ville de Viry-Chatillon
Tél : 01.69.12.62.56

[Mairie de Viry-Chatillon](#)
[Mairie de Viry-Chatillon](#)

Économisez le papier : avez-vous vraiment besoin d'imprimer ce message ?

Ce courrier électronique et toutes les pièces qui y sont jointes proviennent de la Ville de Savigny-sur-Orge. Les informations contenues dans cette communication sont soumises à la réglementation en vigueur pouvant en restreindre l'usage (notamment : loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; Code pénal et en particulier articles 226-13 et 226-14 en matière de secret professionnel ; obligations des agents publics fixées par la réglementation et en particulier devoir de discrétion professionnelle). Dans l'hypothèse où vous avez reçu ce message par erreur, merci de le renvoyer à l'adresse e-mail ci-dessus et de détruire toute copie. Par ailleurs, conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez exercer vos droits (accès , rectification, effacement, portabilité, opposition ou limitation de traitement) sur les données personnelles vous concernant et détenues par la Ville de Savigny-sur-Orge en contactant la Déléguée à la Protection des Données: Mairie de Savigny-sur-Orge, 48 avenue Charles-de-Gaulle, 91 600 Savigny-sur-Orge / dpo@savigny.org